



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 224 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la grande région de Saint-Hyacinthe.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE nous en avons assez d'être bombardés de publicités sexistes, à la télévision, dans les transports en commun, dans la presse, le long des rues et des routes;

CONSIDÉRANT QUE nous en avons assez de voir les femmes exhibées comme valeur marchande, dépossédées de leur intimité pour vendre de la bière, des jeans, des bijoux, des parfums ou d'autres quelconques produits de consommation;

CONSIDÉRANT QUE nous en avons assez des panneaux-réclame qui affichent de la lingerie, des produits érotiques, des clubs de danseuses nues, et des spectacles tout aussi dégradants;

CONSIDÉRANT QUE nous en avons assez de toutes ces images qui accentuent les inégalités entre les femmes et les hommes et qui alimentent le mépris quand ce n'est pas la violence envers celles-ci.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Au nom d'une population trop silencieuse, au nom de nos enfants qui s'étonnent devant cet exhibitionnisme, au nom de nos jeunes qui intègrent ces messages dévalorisants et ne voient que la « marchandisation » du corps, du corps féminin surtout et de sa sexualité, nous demandons au gouvernement une législation pour encadrer la pratique publicitaire ainsi qu'une loi pour bannir l'exploitation du corps des femmes comme valeur promotionnelle lors d'événements publics.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Emilien Pellefier, Saint-Hyacinthe

le 10 novembre 2009.
Date